

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 14 décembre 2023

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le président, M. Sébastien Bertherin, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette dix-neuvième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

En premier lieu, le président tient à adresser quelques mots aux Conseillers pour cette dernière séance du Conseil communal de l'année 2023.

« C'est toujours avec une grande fierté et un profond sentiment de gratitude que je m'adresse à vous en tant que président du Conseil communal de notre ville de Gland, vous notez que je progresse. D'ailleurs je constate que j'arrive gentiment à la moitié de mon mandat et qu'il ne me reste désormais plus que 4 conseils présider.

Tout d'abord, je voulais remercier chaque membre du Conseil communal et de la Municipalité pour votre engagement. Votre travail contribue de manière significative aux succès que nous avons réalisés tous ensemble au cours de cette année. Je pense que nous pouvons être fiers des réalisations accomplies au sein de notre Commune. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous, et pour moi il est important que nos échanges soient empreints d'écoute et surtout de bienveillance. Je vous invite également de continuer de partager vos idées, vos préoccupations, vos suggestions, car la démocratie prospère lorsque chaque voix est entendue. En regardant vers l'avenir, je suis enthousiaste à l'idée des opportunités qui nous attendent. Ensemble, nous continuerons à bâtir un avenir prometteur pour notre Ville.

Comme vous avez pu le constater, et j'espère que cela a attiré votre curiosité, sur vos tables se trouve un flyer « Université de printemps du Conseil communal ». Lors de mon mandat, j'avais envie d'organiser un événement formel et informel pour les membres de notre Conseil et de la Municipalité, ainsi que leurs conjointes et conjoints. Cette idée m'est venue de ma pratique professionnelle ou de mon travail si vous voulez, lequel me prend parfois beaucoup de temps et m'éloigne quelque peu de ma famille. Il était donc de coutume d'inviter les conjointes et les conjoints lors d'un événement pour les remercier du temps où nous n'étions pas à la maison et pour qu'ils puissent découvrir notre environnement.

La tâche d'un Conseiller communal prend du temps. Je prends par exemple nos séances du Conseil, les diverses commissions, la Commission des finances ou la Commission de gestion. Dès lors, comme expliqué, j'avais envie d'organiser un événement formel et informel dans le but de nous retrouver, de partager et d'innover dans un contexte hors de notre belle Salle communale, et cet événement aura lieu le jeudi 25 avril 2024 dès 18h00. Dans cette idée, j'avais envie de trouver un lieu qui soit à Gland, j'ai donc été rencontrer le propriétaire du Domaine de la Capitaine, M. Reynald Parmelin, lequel se réjouit de nous accueillir dans son domaine.

Pour l'instant tous les détails ne sont pas finalisés, mais je vous demande de réserver cette date dans vos agendas, avec vos conjointes et conjoints si vous souhaitez venir avec. L'idée est vraiment que l'on puisse passer un moment en dehors de cette Salle communale, quelque chose de sérieux, d'où l'idée de « faites bourgeonner vos idées », et que l'on puisse faire des petits groupes de travail interpartis, histoire de pouvoir aussi apprendre à travailler dans un cadre un peu moins formel. Alors j'espère que vous aurez autant de plaisir à y participer que j'ai eu à l'organiser. »

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 57 Conseillères et Conseillers.

Il y a 17 excusé-e-s (Mmes Regina Bovet, Carine Koller et Nathalie Lamarque, MM. Steve Binggeli, Pascal Chollet, Moritz de Hadeln, Jean-Paul Duarte, Nikhil Duella, Yves Froidevaux, Pablo Gomez, Dimitri Grandjean, Bernard Kaeslin, David Mayer, Dominique Pernet, Pascal Riesen, Dario Sicuranza et Tommaso Solimine).

1 arrivera plus tard (M. Yann de Siebenthal).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte. Le président s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Dans les délais, le Bureau a reçu 2 interpellations :
 - Interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Avenue du Mont-Blanc, où en sommes-nous avec la proposition de l'entreprise Swissquote Bank SA lors de la campagne ? Soit la création d'une couverture de l'Avenue du Mont-Blanc ainsi que de la création d'un parc public ? ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Interpellation de M. Yvan Gremion intitulée « Température et ventilation dans la nouvelle salle Gym des Perrerets ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 novembre 2023.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.
 5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision en un seul débat

6. **Préavis municipal n° 52** relatif au budget de l'exercice 2024.

Préavis – Première lecture

7. **Préavis municipal n° 53** relatif à l'octroi d'un prêt à la Fondation des centres de vie infantine La Ruche pour le réaménagement de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « La Paix » dans de nouveaux locaux.

Autres objets

8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Macarons des véhicules en ville de Gland, quelle stratégie ? ».
9. Interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Avenue du Mont-Blanc, où en sommes-nous avec la proposition de l'entreprise Swissquote Bank SA lors de la campagne ? Soit la création d'une couverture de l'Avenue du Mont-Blanc ainsi que de la création d'un parc public ? ».
10. Interpellation de M. Yvan Gremion intitulée « Température et ventilation dans la nouvelle salle Gym des Perrerets ».

Divers

11. Divers et propositions individuelles.
 - Le président relève que comme le veut la tradition lors de la dernière séance du Conseil communal de l'année, la séance de ce soir sera ponctuée d'une animation. Cette année, il a le plaisir d'annoncer qu'un interlude musical par le Jodlerklub Alpenrösli-Gland aura lieu aux alentours de 20h30.
 - Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 novembre 2023

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 novembre 2023.

3. Communications du Bureau

- Le 23 novembre 2023, le président a assisté à la Soirée des 18 ans qu'organisait le Service de l'enfance et de la jeunesse et l'équipe du Centre de rencontres et de loisirs (CRL), avec la participation des membres du Parlement des jeunes de la ville de Gland (PDJ), pour célébrer de façon ludique et didactique le passage à la majorité des jeunes de la Commune, en présence des représentants des autorités communales ainsi que des professionnels et partenaires de la Ville.

Le président a eu beaucoup de plaisir à rencontrer les jeunes jubilaires ainsi que les représentants des différentes entités communales et cantonales présents, et il a eu des échanges informels, notamment avec la présidente du PDJ. Il a également eu l'occasion d'échanger avec les travailleurs sociaux de proximité et il tenait à les remercier chaleureusement pour le travail qu'ils font avec les jeunes de la Commune. Enfin, il prie la Municipalité de bien vouloir transmettre ses remerciements aux différentes personnes et entités impliquées dans l'organisation et le déroulement de cette belle fête.

- Le 22 janvier prochain, une réunion sera organisée avec les présidents et chefs de groupe des partis politiques représentés au Conseil communal, le Bureau et les membres de la Municipalité, dans le but d'échanger sur la suite de cette législature. Il prie les Conseillers qui auraient des questions particulières à ce sujet de les transmettre aux chefs de groupe de leur parti afin de pouvoir en discuter lors de dite réunion.

4. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Ressources humaines

La vie des collaboratrices et collaborateurs au sein de l'Administration communale évolue régulièrement.

- Engagements :
 - dès le 01.12.2023, M. Sven Grolimund, horticulteur-paysagiste, au Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE);
 - dès le 01.12.2023 : Mme Mariella Orlando, architecte-directrice de travaux, au Service des bâtiments et de l'urbanisme;
 - dès le 01.12.2023 : M. Nicolas Zambito, technicien en génie civil, au SIE;
 - dès le 07.12.2023 : Mme Alexandra Kelly, responsable accueil billetterie, au Service de la culture et des affaires sociales (ci-après : SCAS);
 - dès le 1^{er} janvier 2024 : Mme Marilia Viviand, collaboratrice administrative pour le logement, au SCAS;
 - dès le 1^{er} janvier 2024 : M. Frédéric Rast, collaborateur spécialisé en transports publics, au Service de la population (ci-après : SPOP);
 - dès le 1^{er} février 2024 : M. Sébastien Hajdinjak, chef du groupe des assistants de sécurité publique (ci-après : ASP), au SPOP.
- Départ :
 - au 31 janvier 2024 : M. Loïc Perrouelle, ASP, au SPOP. Elle le remercie pour tout le travail fourni pour la commune de Gland depuis maintenant une année.

Les rapports de travail qui liaient la commune de Gland au Chef du SPOP ont pris fin avec effet au 31 octobre dernier. Elle a le plaisir d'annoncer qu'une nouvelle cheffe de Service a été engagée en la personne de Mme Angela Schlegel, laquelle prendra ses fonctions en date du 8 janvier 2024.

La Municipalité souhaite la bienvenue à toutes ces nouvelles collaboratrices et collaborateurs. Elle se réjouit de leur arrivée à Gland et de travailler avec cette nouvelle force de travail. Elle adresse aux personnes quittant l'Administration ses remerciements pour le travail réalisé au service de la commune de Gland et leur souhaite plein succès pour la suite de leur carrière.

Développement durable / Énergie

La Municipalité a validé ce lundi le programme de subvention pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable pour l'année 2024.

La plupart des subventions sont reconduites sans changement. Quelques adaptations de montants, notamment pour l'isolation énergétique et l'énergie solaire, ont été effectuées pour pouvoir profiter au plus grand nombre et s'adresser vraiment à l'ensemble de la population. Également, une nouvelle subvention pour la réparation des appareils électroniques ou électroménagers entrera en vigueur en 2024. Autre nouveauté, les vélos-cargo bénéficieront d'un bonus allant jusqu'à CHF 200.-, cumulable avec la subvention du vélo électrique. Le soutien pour la biodiversité passe de 20 % à 40 % des coûts du projet pour encourager les propriétaires à profiter de cette opportunité.

L'année 2023 s'achève avec un record en termes de subvention allouées : 650 demandes ont été traitées, pour un montant engagé de près de CHF 660'000.-. Cela correspond à 53 installations photovoltaïques, 5 raccordements au chauffage à distance, plus de 100 appareils électroménagers efficaces et 260 abonnements de transports publics qui ont bénéficié de ce soutien.

Elle remercie les membres de la Commission du développement durable pour leur travail tout au long de l'année et pour les discussions qui animent les séances et qui sont toujours très intéressantes.

M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- Tout d'abord, il revient sur l'information que Mme la Syndique Christine Girod a donnée concernant les ressources humaines, et particulièrement tout ce qui touche le SPOP, puisqu'une partie non négligeable des postes engagés pour les mois de janvier et février 2024 touche effectivement ce Service.

Cela est réjouissant et signifie aussi que les collaboratrices et collaborateurs de ce Service ont travaillé pendant un certain temps d'une manière qui n'était pas forcément la plus intéressante pour eux, c'est-à-dire un peu sans filet, et il doit véritablement saluer l'énergie qu'ils y ont mise ainsi que le sérieux de leur travail, et il croit qu'eux aussi attendent avec impatience les nouvelles personnes qui vont arriver en début d'année.

- Hier soir, par un temps maussade, a eu lieu le premier marché de Noël. C'est vrai que l'on joue un peu la malchance avec la météo, mais par contre le monde est quand-même là. Bravo à toutes les personnes qui viennent malgré ce temps. La deuxième édition aura lieu mercredi prochain et la population est attendue à ce marché, où il y a des choses intéressantes à voir, et c'est toujours un excellent moment pour se réunir et se retrouver sur la place de la Gare.
- Depuis le mardi 12 décembre 2023, la population a la possibilité d'acheter, au guichet du SPOP, des cartes CFF journalières communes, qui couvrent chaque jour l'ensemble des prestations qu'offre un abonnement général de 2^{ème} classe. C'est un choix que la Commune a fait de pouvoir continuer à offrir ces prestations, ce n'est plus tout à fait la même forme, mais cela va être expérimenté pendant une année déjà puis il sera vu la suite, mais il croit que c'est malgré tout extrêmement intéressant.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports, domaines)

Économie

- Un marché de Noël a eu lieu le 13 décembre dernier et un second marché de Noël aura lieu le 20 décembre prochain. À cette occasion, le Service de l'économie vend encore des coffrets du marché et des coffrets glandois. Il invite chacun qui en a l'occasion de repartir avec ces coffrets de produits des commerces locaux et des commerces du marché. Ces coffrets peuvent également être obtenus auprès du guichet du SPOP.
- La Municipalité a reconduit, avec l'Association économique de Gland et région (AEGR) et Écosapin le projet « Noël durable ». 40 sapins en pot ont été distribués aux différents commerces pour décorer leurs devantures et leurs commerces.
- Le 12 décembre 2024, chez Dive Bär, une soirée réunissant tous les anciens lauréats et participants au Prix Nouvelle Économie a eu lieu. Les locaux de Dive Bär étaient pleins avec toutes ces personnes, dans une bonne ambiance et du réseautage, c'était vraiment très sympathique, et il a pu être constaté à quel point ce Prix Nouvelle Économie était désormais bien ancré à Gland et à quel point il était important pour les différentes parties concernées d'avoir notamment pu être visibles et avoir reçu ce Prix Nouvelle Économie.
- Un nouveau commerce, à savoir Artisan Gourmand, a élu domicile à la Rue du Borgeaud 9, soit là où se trouvait le premier Pop-Up Shop. Avec lui, depuis 2 années, ce sont 7 nouveaux commerces qui sont arrivés dans le quartier pour le faire vivre si possible, d'où l'efficacité malgré tout du Pop'Up Shop et des différentes actions du Service de l'économie.

Sports

- Le 3 décembre dernier avaient lieu des dimanches sportifs, avec de la gym parents-enfants et de l'initiation à la Capoeira. Il y a eu un bon succès avec 20 personnes présentes.
- Le 9 décembre 2023, à la patinoire, a eu lieu une soirée Malakoff, qui a été un gros succès avec 36 couverts sur la soirée.
- Comme chaque année, la population va recevoir au début du mois de janvier le programme « Bouge ! », avec 40 rendez-vous sportifs différents au cours de l'année 2024.

- L'inauguration des nouvelles installations du centre sportif En Bord auront lieu petit à petit. L'ouverture du padel tennis est prévue pour le 8 janvier 2024 et les réservations seront quant à elles possibles dès le 1^{er} janvier 2024. Les terrains sont terminés, il ne manque plus que la pose des stores électriques, qui permettent de faire une petite ouverture en été et d'être fermés totalement en hiver.

Les terrains sont prêts, le sable est arrivé, les filets ont été montés encore aujourd'hui, et la structure ouvrira officiellement le 8 janvier 2024. Dès le mois de février, les constructions des terrains de beach volley puis du flat du skatepark s'enchaîneront rapidement.

Finances

Un emprunt de CHF 5 Mios auprès de la société Swissquote Bank SA, avec échéance au 11 décembre 2023, au taux de 1,85 %, a été remboursé. Ce prêt de CHF 5 Mios a été remplacé par 2 emprunts de CHF 3 Mios et de CHF 2 Mios auprès de BVG Stiftung, les 2 au taux de 1,68 %, mais l'un à 1 an, avec échéance au 11 décembre 2024, et l'autre à 2 ans, soit au 11 décembre 2025.

La Municipalité continue de consolider les prêts. La tactique avec une durée de 2 ans est aussi par rapport aux différents prêts qui devront être remboursés. La Municipalité suit évidemment cela de près, et dans la mesure où il y a peu de prêts à rembourser dans 1 et 2 ans, des prêts avec ces échéances sont faits. Selon les prédictions, les taux devraient encore baisser dans une année, c'est en tout cas ce qui est prévu pour l'instant. Mais la Municipalité consolide en 1 et 2 ans ces CHF 5 Mios qui étaient jusqu'à présent à court terme, étant précisé que le prêt auprès de la société Swissquote Bank SA était à 2 mois.

Domaines

La Municipalité a signé ce matin la vente conditionnelle s'agissant des locaux commerciaux d'Eikenøtt, suite au préavis municipal n° 48 que le Conseil communal avait accepté et qui est donc destiné à une UAPE gérée par le Colibri. La vente est conditionnelle puisque, comme mentionné dans le préavis municipal n 48, elle est conditionnée à l'obtention du permis de construire puisque l'affectation est notamment changée.

Avec l'arrivée de M. Yann de Siebenthal, le nombre de Conseillers présents passe à 58.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Elle n'a ce soir pas de communication pour le Service de l'enfance et de la jeunesse.
- S'agissant du Service des bâtiments, elle a quelques informations à donner concernant le chantier de Grand-Champ. Plusieurs séances préparatoires ont été organisées avant l'ouverture du chantier avec les différents intervenants de la direction de l'école secondaire. Une séance d'information s'est tenue le 21 novembre 2023 avec les enseignants. Les parents des élèves ont également été informés par la direction de l'école des étapes principales du projet. Le chantier a débuté début novembre avec les travaux d'installation du chantier et d'aménagement de la base vie, en face des Portakabin déjà en place. Les classes provisoires seront installées en début d'année 2024 et seront occupées par la suite par l'école, en fonction de l'avancement des travaux de surélévation. L'installation des échafaudages a elle aussi débuté et sera finalisée à la fin du mois de janvier 2024.

Pour des raisons de sécurité, la Rue du Collège sera interdite à toute circulation, donc véhicules et piétons, entre le giratoire de la Rue des Tuillières et le Chemin de la Serine. Cette fermeture s'étalera du mois de janvier jusqu'aux vacances scolaires d'été 2024. Cependant, depuis la Rue de l'Etraz, il y a toujours la possibilité d'avoir accès jusqu'au parking de Grand-Champ pour aller au théâtre par exemple. Une signalétique sera mise en place afin d'informer la population sur la fermeture de la rue, les zones de parking provisoires proposées, ainsi que la déviation des voitures et du cheminement pour les piétons. Les enseignants et les parents des élèves de Grand-Champ seront régulièrement informés des phases des travaux qui suivront.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures et environnement)

- S'agissant du chantier du Vieux-Bourg, les entreprises vont fermer durant 3 semaines. Afin de pouvoir rendre carrossable l'ensemble du périmètre des travaux, il est prévu de mettre en place des enrobés dans les secteurs de la Grand'Rue ouest, entre l'Avenue du Mont-Blanc et le numéro 24 de la Grand'Rue, ainsi que dans les secteurs de la Rue du Nord et de la Grand'Rue ouest, donc depuis le bâtiment administratif jusqu'au croisement du Chemin de la Pique. À noter que ces travaux ne sont pas définitifs et ces secteurs subiront encore de nouvelles perturbations courant 2024, mais l'avantage est que les véhicules pourront circuler librement.

Au début 2024, les travaux suivants sont prévus :

- La reprise et la finalisation des bordures sur les secteurs qui ont été ouverts en 2023. Comme les Conseillers ont pu le constater, des trottoirs sont en train de prendre naissance dans le Vieux-Bourg.
 - Du côté de la Grand'Rue ouest, des fouilles seront ouvertes depuis la Grand'Rue 24, direction La Feuillantine.
 - À la Grand'Rue est, des fouilles sont prévues depuis la Vy-Creuse en direction du Chemin de la Pique.
 - Le démarrage du secteur depuis le croisement Rue du Jura/Chemin de la Louve, direction La Feuillantine, dont les travaux sont prévus dans le premier semestre 2024.
- Elle remercie également le Service de la voirie pour les sapins de Noël, que la population a pu voir se mettre en place dans les rues de la Ville, ainsi que le sapin de Noël situé dans la Salle communale, qui a été mis en place par le groupe des espaces verts qu'elle tient à remercier vivement.

5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Michel Girardet : déclare que le Conseil intercommunal (CI) de la Région de Nyon s'est réuni le 13 décembre 2023 à la Salle communale de Dully, sous la présidence de Mme Amélie Cherbuin.

Parmi les communications du Comité de direction (CoDir), l'une d'entre elles a tout particulièrement retenu l'attention du Conseil car fort inquiétante. Elle concerne l'avenir de Télé-Dôle. M. Pierre-Alain Schmidt, vice-président et responsable de la communication, a informé le CI sur la situation catastrophique dans laquelle se trouve Télé-Dôle. Le coût du bâtiment d'accueil appelé « Lapin Blanc », que Télé-Dôle s'est engagée à construire selon la convention passée avec Sogestar, la société qui a repris la gestion des pistes de ski de la Dôle, a explosé. Sans entrer dans le détail des chiffres, il faut tout de même retenir que le montant prévu au départ a plus que doublé, voire même triplé par rapport aux premières estimations. En 2021, la Région de Nyon a accepté un cautionnement de CHF 1'650'000.-, ce qui n'a pas suffi pour ce qui aurait dû permettre de terminer les travaux. Malheureusement ce n'est pas le cas et ceux-ci sont stoppés depuis plus d'une année. Compte tenu de ce qui devrait être encore investi pour le bâtiment, le remboursement des emprunts, sans parler des travaux à effectuer pour la maintenance des installations, c'est une somme de CHF 2'600'000. - qui doit être trouvée très rapidement pour pérenniser Télé-Dôle.

La Région de Nyon a pris le dossier en mains pour aider Télé-Dôle dans ses démarches avec la société Sogestar, mais elle n'a pas caché que trouver une solution serait très difficile et que si aucune de satisfaisante n'aboutissait, on pourrait en arriver à la dissolution pure et simple de Télé-Dôle, avec des conséquences forcément néfastes, notamment financières.

Pour ce qui est des préavis traités, il y eu le budget 2024. Un budget équilibré grâce à l'augmentation de la cotisation par habitant qui est passée dès 2023 de CHF 20.- à CHF 25.-. Sachant que la Région de Nyon présente un capital négatif de CHF 314'485.-, la Commission des finances s'est inquiétée à juste titre que ce budget soit simplement équilibré et qu'il ne soit pas prévu un amortissement de cette dette compte tenu de l'augmentation de la cotisation. Le CoDir s'est engagé à tout mettre en œuvre pour y arriver au plus vite, et ceci même déjà depuis 2023. Il pourra être revu en juin prochain, lors de la publication des comptes, si c'est le cas.

La convention de CHF 200'000.- pendant 4 ans pour soutenir Vision du Réel a été renouvelée sans problème. Il relève pour l'anecdote que son collègue M. Rupert Schildböck a très justement rappelé que les glandois auraient aussi aimé que le préavis ne mentionne pas seulement que ce festival se déroule à Nyon, mais aussi à Gland.

Un 3^{ème} préavis, pour la promotion de la mobilité portant sur des mesures informatives, incitatives ainsi qu'un guichet mobile ou encore offrir de nouvelles opportunités telles que rallye à vélo type « slow up » ou la mise en place d'un projet-pilote en partenariat avec les CFF, a également été approuvé à une large majorité.

Le 4^{ème} et dernier préavis lui tenait particulièrement à cœur, à savoir la participation de la Région de Nyon au financement d'un centre multisport à Nyon à proximité immédiate du stade de Colovray. Après l'acceptation lundi soir par le Conseil communal de Nyon à une très large majorité, le CI en a fait de même à une majorité encore plus grande pour une participation de CHF 1'500'000.- pour un projet de CHF 33'640'000.-.

La séance du CI s'est terminée par des réponses à 2 interpellations relatives à la 3^{ème} voie sur l'autoroute entre Nyon et Genève pour la première, et une deuxième allant dans le même sens incluant la politique des transports. Le CoDir y a répondu à la satisfaction des interpellants, tout en rappelant que pour ce qui est des routes nationales, sa compétence est fortement limitée.

Pour ce qui est des préavis déposés, il sera rapporté à ce sujet après la prochaine séance du CI de mars 2024. Il en relève cependant un concernant Gland, soit le crédit d'étude pour le réaménagement de la jonction autoroutière de Gland. Ce préavis vise à financer la part régionale pour l'étude de projets des mesures d'aménagement en faveur des transports publics dans le secteur de la jonction autoroutière de Gland.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

6. Préavis municipal n° 52 relatif au budget de l'exercice 2024

- M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), déclare que, chaque année, le budget un moment phare et important du Conseil communal puisque c'est là que vont se discuter un certain nombre de dépenses qui seront prévues pour les 12 prochains mois.

Il voulait tout d'abord aussi rappeler que le rapport de la COFIN est un travail d'équipe, et il aimerait également remercier ses estimés collègues pour avoir chacun rédigé une partie du rapport, en prenant une section ou un dicastère, lui-même faisant la partie générale et la conclusion du rapport.

Avant de lire les conclusions, il voulait signaler une correction qui est à amener dans le préavis, puisque, en pages n° 13 et 14, l'ensemble des nouveaux postes demandés équivaut en réalité à 6,5 ETP, et non à 7,1 ETP, alors que les ajustements du taux d'activité représentent un emploi à temps plein et non à 0,6.

En outre, M. Julien Ménoret, boursier, indique qu'une erreur s'est glissée dans le tableau figurant à la page n° 13 puisque la somme des ETP pour le Service des infrastructures et de l'environnement est de 1,8 et non de 1,4 comme indiqué. Cette différence provient de la ligne en diminution du taux d'activités de 0,4 pour un employé des espaces verts qui n'a pas lieu d'être.

Tous ces éléments portent ainsi le total des ETP demandés dans le préavis à 7,5 et non à 7,1 comme indiqué dans le préavis. Ces corrections n'exercent cependant aucune influence sur les montants financiers de charges qui restent identiques à ceux indiqués dans le préavis. Toutes les explications et les chiffres qu'il vient de donner figurent à la page n° 5 du rapport de la COFIN.

La COFIN n'a pas proposé d'amendement – de sa mémoire de Conseiller, c'est une nouveauté – mais elle a par contre émis un vœu, à savoir :

- Dans la section 12.5 du Plan des Investissements, la COFIN relève 2 lignes qui l'ont particulièrement frappée :
 - o Priorité 2 – Année 2024 – Demande de crédit d'investissement de CHF 40'000'000.- pour la surélévation et l'assainissement des bâtiments scolaires de Mauverney (salle de gymnastique, surélévation blocs A et B);
 - o Priorité 3 – Année 2025 – Demande de crédit d'investissement de CHF 20'000'000.- pour les travaux de rénovation et l'assainissement énergétique du bâtiment MB27 de la parcelle n° 563 (ex-WWF) – voir le commentaire plus spécifique et détaillé en page n° 14 du rapport de la COFIN.

Les membres de la COFIN engagent la Municipalité à être particulièrement attentive à la justification de ces investissements et à examiner toutes les alternatives possibles.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Le président constate que le rapport de la COFIN va dans le sens du préavis. Il informe les Conseillers que chaque rubrique du budget doit être débattue et votée séparément, conformément aux art. 161 LEDP et 84 du Règlement du Conseil communal. La procédure sera donc la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion et vote sur le budget, chapitre par chapitre, comme cela figure page n° 38 du préavis, sous point 12.1 intitulé « Récapitulation par fonction ». Enfin, le vote final sur l'ensemble du budget 2024 aura lieu à l'issue de la discussion finale.

- La discussion est ouverte sur le préavis en général.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Le président propose, pour le vote de chaque chapitre, que si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté. Personne ne s'oppose à cette manière de procéder.
- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2024 (en CHF)	
		Charges	Revenus
1	Administration générale	11'661'950.00	992'450.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.
- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2024 (en CHF)	
		Charges	Revenus
2	Finances	18'721'450.00	62'788'650.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.
- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2024 (en CHF)	
		Charges	Revenus
3	Bâtiments et urbanisme	3'847'900.00	2'364'850.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.
- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2024 (en CHF)	
		Charges	Revenus
4	Infrastructures et environnement	10'068'800	6'069'000.00

- M. Jean-Philippe Genoud : a une question concernant les déchets. En effet, il s'étonne du fait qu'il y ait une diminution au budget des rétrocessions sacs et des taxations privées. Puisque la commune de Gland s'agrandit et que la population augmente, comment se fait-il qu'il y ait des diminutions ? C'est minime mais cela part dans l'autre sens. Il relève également qu'un nouveau compte a été ouvert, soit « Honoraires géomètre ingénieur cadastre », avec aussi un montant de CHF 25'000.-, et il souhaiterait savoir en quoi cela consiste.
- M. Gilles Davoine : répond qu'il y a une diminution parce que, dans les comptes 2022, il n'y a eu que CHF 564'857.- de rétrocession de taxe au sac. Lors de l'établissement du budget 2023, les comptes 2022 n'étaient pas encore connus et la Municipalité a simplement été un peu optimiste, avec la même réflexion que celle de M. Jean-Philippe Genoud, à savoir que comme la population augmente, la taxe au sac devrait également augmenter, et finalement cela n'a pas été autant que prévu. Tant mieux, il faut croire que la population utilise moins de sacs. Un réajustement du tonnage a donc été effectué en abaissant celui-ci pour 2024 par rapport au budget 2023, pour tenir compte notamment des compte 2022.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : explique que concernant les CHF 25'000.- ajoutés au budget, ce montant aura pour objectif de répondre à un postulat de M. Yves Froidevaux datant de 2018, et l'objectif est de faire une étude sur le territoire glandois concernant les éco-points et la possibilité éventuelle d'en ajouter ou non.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Le chapitre 4 « Infrastructures en environnement » est accepté à une très large majorité, aucun avis contraire, 2 abstentions significatives.

- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2024 (en CHF)	
		Charges	Revenus
5	Instruction publique et cultes	7'452'650.00	576'500.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.

- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2024 (en CHF)	
		Charges	Revenus
6	Police	4'708'850.00	635'550.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.

- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2024 (en CHF)	
		Charges	Revenus
7	Sécurité sociale	20'236'200.00	1'018'300.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.

- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2024 (en CHF)	
		Charges	Revenus
8	Services industriels	3'603'050.00	3'736'800.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.

- La discussion finale sur le budget 2024 est ouverte.

- Mme Ahimara Buffat : a été ravie d'apprendre que le changement d'eau du bénitier coûte CHF 13'350.- par année, tout cela pour l'Église catholique. Elle pensait que l'eau bénite n'avait pas besoin de plus de traitement que cela puisque Dieu a soigné tout le monde avec. Elle constate que c'est un service qui coûte et que le pourcentage d'engagement d'une personne engagée pour changer l'eau du bénitier représente un 30 %. Elle pensait que, au sein des bénévoles ou des catholiques, une personne effectuait cette tâche. Pourquoi est-ce à la Commune de payer ?

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : tient à rassurer le fait que ce montant n'est pas uniquement pour l'eau du bénitier. La Municipalité a en effet été un peu surprise en lisant ce point dans le rapport de la COFIN, mais il s'agit bien de travaux de conciergerie en plus et non pas seulement pour l'eau.

- M. Jérôme Frachebourg : intervient parce que c'est lui qui a rédigé la partie du rapport en question, et il trouvait assez rigolo de mentionner ce point. Dans le rapport, il est mentionné que « ces heures de conciergerie supplémentaires seront consacrées principalement à la nouvelle église catholique, entre autres pour le changement plus fréquent de l'eau bénite afin d'éviter la prolifération de bactéries ». Dans les réponses apportées par la Municipalité, cette augmentation de CHF 13'000.- vient aussi pour d'autres choses, à savoir le contrôle général du bâtiment plus régulier, le contrôle plus soutenu des installations techniques (pompe à chaleur, onduleur, ventilation), le contrôle et le suivi des nettoyages des salles du hall inférieur. Ces CHF 13'000.- ne sont donc pas uniquement consacrés au changement de l'eau du bénitier. C'était plus un trait d'humour, mais en réalité ces CHF 13'000.- s'expliquent par d'autres raisons également.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 52 relatif au budget de l'exercice 2024, soit :

I. d'accepter le projet de budget de l'exercice 2024 de la Ville de Gland selon le plan comptable vaudois (actuel) et selon le nouveau format MCH2, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent net des dépenses de CHF 2'118'750.- et une marge d'autofinancement positive de CHF 3'820'400.-.

- M. Gilles Davoine : remercie les Conseillers pour ce vote et la confiance accordée à la Municipalité pour son budget. Il tient également à remercier la COFIN pour la qualité de son rapport. Un travail important a été fait, notamment pour expliquer pourquoi la Municipalité a besoin des postes de l'Administration et la comparaison avec d'autres communes. Le rapport est vraiment impressionnant, il permet aussi aux Conseillers d'avoir peu de questions parce que finalement la COFIN pose les bonnes questions, la Municipalité a essayé d'y répondre du mieux possible, mais il y a un vrai échange, il y a un rapport qui est de qualité et qui permet aux Conseillers d'avoir l'entier de la situation. Il tenait donc vraiment à marquer ce point, ce rapport est vraiment exceptionnel et excellent et, au nom de la Municipalité, il en remercie la COFIN.
- M. Pierre-Alain Bringolf : remercie tout d'abord M. le Municipal Gilles Davoine pour ses félicitations. Même si cela n'est pas souvent fait mais mérite d'être dit à haute voix, notamment en ce qui concerne ce gros rapport du budget, et il pense que ses collègues de la COFIN seront d'accord avec lui, il aimerait relever la coopération et la transparence de la Municipalité à toutes les questions qui lui sont posées, et cela non pas seulement pour le budget, mais aussi pour de nombreux autres préavis traités par la COFIN. Il pense que cela mérite d'être relevé parce que cela demande du temps également à l'Administration et certaines questions sont pointues. M. Julien Ménoret, boursier, ainsi que M. le Municipal Gilles Davoine et les autres municipaux jouent le jeu et répondent toujours aux questions avec beaucoup d'exactitude.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

7. Préavis municipal n° 53 relatif à l'octroi d'un prêt à la Fondation des centres de vie infantine La Ruche pour le réaménagement de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « La Paix » dans de nouveaux locaux

- Ce préavis sera traité uniquement par la COFIN. La séance est fixée au lundi 15 janvier 2024, à 20h00, à la salle 1 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Jeannette Weber et M. Gilles Davoine.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Macarons des véhicules en ville de Gland, quelle stratégie ? »

- Le président passe la parole à la Municipalité pour la réponse à cette interpellation.
- M. Gérald Cretegny : déclare tout d'abord que la Municipalité remercie M. Arnaud Durand pour cette interpellation, dont l'intérêt est légitime étant donné les déclarations unilatérales de Monsieur Prix dans sa newsletter du 29 août 2023 sur la surveillance des prix, qui est un organe fédéral d'économie. Le point n° 2 de cette newsletter s'intitule « Un prix juste pour les cartes de stationnement ». Monsieur Prix y développe un modèle de coût qui lui permet de déterminer un prix approprié pour les cartes de stationnement en respectant le principe de couverture des coûts qu'il situe à maximum CHF 400.- annuels. C'est grâce à la presse qui a relayé cette information que la Municipalité a pris connaissance du positionnement de Monsieur Prix. Les journalistes ont joué le jeu de la comparaison, les macarons sont vendus à Nyon au prix annuel de CHF 960.-, à Gland au prix annuel de CHF 840.-, et à Morges au prix annuel de CHF 540.-, dépassant clairement le modèle proposé par Monsieur Prix. Mais ce prix est-il réellement le prix juste ?

Alors comment sont arrivés les macarons à Gland et comment le prix a-t-il été fixé ? Les macarons ont été introduits à Gland vers 2007-2008 afin de permettre notamment à des professionnels, qui ne peuvent pas se satisfaire des limites d'utilisation de la zone bleue, de pouvoir se parquer à proximité de leur lieu d'intervention. Les prix fixés en 2008 sont les mêmes qu'aujourd'hui, cela n'a donc pas bougé depuis 2008. Pour calculer le prix, la Ville s'est intéressée au tarif horaire dans les localités où les places de stationnement étaient payantes (horodateurs, caisse à la sortie des parkings, etc.). CHF 5.- par jour paraissait un prix raisonnable. Pour les macarons hebdomadaires, au lieu de faire CHF 5.- x 5 jours, soit CHF 25.-, un prix de CHF 20.- a été décidé pour rendre ce macaron intéressant et avantageux. Pour le macaron mensuel, au lieu de faire CHF 20.- x 4 semaines, soit CHF 80.-, un prix de CHF 70.- a été proposé, le prix ne devait pas être trop avantageux pour que les usagers n'utilisent pas les places en zones bleues au détriment des places de stationnement privées qui s'élevaient à cette époque entre CHF 80.- en extérieur et CHF 120.- dans les garages souterrains, et ne fassent pas concurrence aux régies ou aux propriétés privées.

Les macarons annuels ont été introduits en 2022, donc tout récemment, au prix de CHF 840.-, soit 12 fois le prix mensuel. La ville de Gland compte aujourd'hui un total d'environ 340 places en zone bleue, dont 292 places disponibles pour ces macarons. Par contre, il n'y a pas de macaron sur la Grand'Rue, sur la Rue du Borgeaud et sur Le Lavasson. Il est délivré au maximum 179 macarons, ce qui représente 50 % des places bleues. Actuellement, il y a 51 macarons annuels, toutes zones confondues, et 12 macarons mensuels, étalés sur un ou plusieurs mois et toutes zones confondues. Il est vrai que le SPOP ne tient pas de statistiques pour les macarons journaliers ou hebdomadaires qui sont vendus au guichet à CHF 5.- par jour et à CHF 20.- par semaine, mais ces ventes se situent entre 1 et 2 par semaine.

La Municipalité a été surprise par la méthode de calcul du prix juste de Monsieur Prix. En effet, elle n'a jamais cherché à louer les places de parc publiques en fixant un prix basé sur le rendement du m². Le prix a été fixé sur la base de la recherche d'un équilibre entre l'offre et la demande. Ce calcul pourrait également à l'avenir intégrer notamment des facteurs liés par exemple à l'application du Plan climat ou à la maîtrise du trafic automobile, ainsi que d'autres facteurs naturellement. L'étude du Plan directeur de la mobilité et du stationnement, ainsi que les réflexions que la Municipalité souhaite mener en 2024 visant un traitement équilibré de la politique communale du stationnement et de l'exploitation des parkings, s'intègrent également

dans la politique générale de la ville de Gland. La Municipalité contactera Monsieur Prix pour avoir un échange de points de vue, qu'elle n'a d'ailleurs pas pu avoir avant la publication de la newsletter, et reviendra naturellement vers les Conseillers en temps opportun.

- Le président demande à M. Arnaud Durand s'il est satisfait de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation.
- M. Arnaud Durand : répond par l'affirmative. Cependant, il demande s'il est possible de recevoir par écrit les réponses notamment aux textes d'interpellations au moins 24 heures avant la séance du Conseil communal suivante. Cette approche permettrait aux Conseillers de se positionner de manière plus éclairée lors de la séance.
- M. Gérald Cretegy : relève que, dans le Règlement du Conseil communal, il est mentionné que la Municipalité a le choix de formuler sa réponse comme elle l'entend, par oral ou par écrit. La Municipalité tient donc encore à avoir cette possibilité à l'avenir.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9. Interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Avenue du Mont-Blanc, où en sommes-nous avec la proposition de l'entreprise Swissquote Bank SA lors de la campagne ? Soit la création d'une couverture de l'Avenue du Mont-Blanc ainsi que de la création d'un parc public ? »

- Le président passe la parole à M. Arnaud Durand pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : remercie M. Arnaud Durand pour cette question. Sachant que cet aménagement ne fait pas partie du dossier d'enquête qui est en cours, pour l'instant la Municipalité ne va pas pouvoir répondre à cette question. Pour rappel, le permis de construire a été délivré le 10 novembre de cette année et la fin du délai de recours était au 10 décembre 2023. Donc à ce stade, la Municipalité n'a pas encore d'élément par rapport à cette procédure et ne pourra donc pas répondre à cette question à ce stade.
- Le président demande à M. Arnaud Durand s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- M. Arnaud Durand : répond par l'affirmative.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10. Interpellation de M. Yvan Gremion intitulée « Température et ventilation dans la nouvelle salle Gym des Perrerets »

- Le président passe la parole à M. Yvan Gremion pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Jeannette Weber : déclare que la réponse que la Municipalité peut apporter à cette interpellation est la suivante.

La nouvelle salle de gymnastique est effectivement utilisée depuis 2021. Elle répond à la norme VD3 et, conformément aux standards bâtiments 2019, elle n'est pas climatisée mais équipée d'un système de ventilation mécanique piloté par une régulation. Cette dernière doit permettre un apport d'air extérieur plus frais la nuit. Les fenêtres implantées sur la façade sud-ouest ont pour fonction principale l'apport de lumière naturelle. Elles n'ont pas pour but de ventiler la salle naturellement. Elles sont équipées de poignées pour permettre leur nettoyage côté extérieur. Dès 2022, les problèmes de surchauffe ont été signalés et le Service des bâtiments et de l'urbanisme s'est mis en rapport avec l'architecte, le bureau d'ingénieurs et les entreprises ayant réalisé les travaux. Les investigations suivantes ont alors été lancées : contrôle de l'installation de ventilation dans son ensemble, contrôle des paramètres de fonctionnement de régulation, pose d'enregistreurs de température dans la salle, contrôle des débits d'air de jour et de nuit. Ces recherches ont permis d'identifier plusieurs problèmes. Tout d'abord, un clapet défectueux entravait le circuit de renouvellement d'air neuf. Ce clapet a donc été changé. Ensuite, les débits d'air de jour et de nuit n'étaient pas assez importants par rapport au volume de la salle. Ces débits ont été augmentés. Enfin, la programmation des heures de fonctionnement du système entre grande et petite vitesse n'était pas correcte et les heures de fonctionnement en grande vitesse ont été augmentées. Ces dysfonctionnements ont ainsi été corrigés les uns après les autres et, depuis octobre dernier, les utilisateurs de la salle n'ont plus signalé de problème. Une nouvelle campagne d'enregistrement des températures va être lancée en début d'année 2024. Le but sera de valider les modifications et les réglages apportés. Dans l'intervalle, une surveillance régulière est effectuée par les concierges présents sur le site.

- Le président demande à M. Yvan Gremion s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- M. Yvan Gremion : répond que l'on peut voir qu'il y a quand-même eu pas mal de problèmes ces 2 dernières années et qu'il va falloir attendre les prochaines chaleurs pour voir si cela fonctionne. Il a encore joué dans cette salle en octobre et il lui semble qu'il faisait chaud, mais il va attendre le prochain été. Il faudra surveiller cela parce que c'est plutôt dur de faire du sport dans ces conditions. Il accepte la réponse de la Municipalité.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

DIVERS

11. Divers et propositions individuelles

- Mme Véronique Villaine : a une petite question à la Municipalité. Elle a constaté hier que le bas de la Rue du Perron était fermé, presque au niveau de l'accès au rond-point de Schilliger. Si cela ne la dérange pas outre mesure, elle aurait juste voulu savoir si l'on sait les travaux qui s'y passent ?
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond qu'en effet, suite à la campagne tapis qui a eu lieu l'année dernière, quelques petits éléments ont déformé la route, et il a donc fallu réouvrir pour corriger la chose. Cela prend un peu plus de temps au vu des intempéries et cela ne pourra pas être recouvert de sitôt.
- Mme Stéphanie Larrivé : a constaté que 2 ou 3 platanes ont été abattus le long de la Rue du Collège, elle imagine pour les travaux de Grand-Champ. Elle souhaiterait savoir s'il est prévu de les replanter à cet endroit à la fin des travaux ou s'il est prévu de les compenser par d'autres arbres à Grand-Champ.

- Mme Jeannette Weber : répond qu'effectivement ces arbres ont déjà été replantés dans un bac. Ils seront conservés et replantés une fois les travaux terminés.
- M. José Caiano : a 3 petites questions. Au niveau de la déchèterie, comme il a plu cette semaine, le sol était très glissant à cet endroit et il a vu les employés avec des raclettes en train de tirer l'eau. En effet, il n'y a pas d'écoulement, pas de pente. La Municipalité a-t-elle déjà eu connaissance de cette problématique et quelque chose va-t-il être fait à ce niveau-là ?

Le 12 décembre dernier, il a lu un article dans La Côte concernant les cartes journalières. Est-il possible de savoir s'il y aura un impact au niveau de la Commune et, dans l'affirmative, lequel ?

Sa troisième question concerne les sociétés locales, dont on sait qu'elles ont la gratuité. Quand une société bénéficie d'un terrain ou d'une salle, peut-elle demander aujourd'hui une prime ou louer cet espace à d'autres sociétés de la Commune ?

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que concernant la déchèterie, c'est en effet un petit souci qui a été constaté suite à la construction du bâtiment. À ce stade, la Municipalité n'a pas prévu de travaux complémentaires pour cela, mais c'est en effet un élément qui a été constaté et qui pose quelques problèmes pour les utilisateurs et les exploitants.
- M. Gérald Cretegnny : indique, concernant les cartes journalières, que l'impact sera plutôt intéressant pour les habitants. La Commune n'achète plus de carte mais reçoit une commission, elle est commissionnée, tel est le nouveau principe des CFF pour la vente de ces cartes. Alors il ne sait pas si la question portait là-dessus ou sur autre chose, mais il dirait que, au niveau de la qualité, cela devrait être intéressant. Les CFF délivrent un certain nombre de cartes par année et ont déjà signalé que ce nombre de cartes pourrait augmenter dans le courant de l'année si d'aventure il est remarqué une forte utilisation. Mais il ne sait pas à quel moment ce genre de chose pourrait se produire.

S'agissant des sociétés locales, la Municipalité n'a jamais interdit à qui que ce soit de louer une salle au niveau des sociétés. Cela dépend juste de la provenance de la société et de ce qui est prévu. Mais en principe, pour une société locale qui est reconnue comme telle, les salles sont effectivement gratuites. Et s'il s'agit d'une société qui n'est pas une société locale, il est clair qu'il y a un prix de location.

- M. José Caiano : déclare que telle n'était pas sa question et donne une explication. Aujourd'hui, le FC Lusitano joue à En Bord et doit payer une certaine somme pour pouvoir bénéficier directement des infrastructures, et il la paie directement au club et non pas à la Commune. Et il trouve étonnant que le FC Gland demande une certaine rémunération pour qu'une société locale puisse utiliser des infrastructures. C'est pour cela qu'il demande si cette pratique se fait également pour toutes les autres sociétés locales.
- M. Gérald Cretegnny : ne voyait pas où voulait en venir M. José Caiano, maintenant c'est clair. La Municipalité lui répondra lors de la prochaine séance du Conseil communal parce qu'il n'a pas la réponse sous la main.
- M. Stéphane Rosset : souhaiterait savoir si le Chemin des Fontenailles allait être fermé longtemps et si cela allait être définitif. Si tel est le cas, serait-il possible d'améliorer le passage pour les piétons, car actuellement il y a un décalage entre la partie goudronnée et la partie caillouteuse où passent les piétons.
- M. Gérald Cretegnny : répond que cela n'est pas définitif, c'est uniquement à l'essai. C'est d'ailleurs comme cela que la Municipalité a eu l'autorisation de le faire. Un bilan va maintenant être fait pour voir exactement ce que cela donne, et puis forcément qu'il y aura des adaptations. Alors soit la fermeture restera, mais avec une adaptation des moyens pour fermer la route, avec peut-être aussi quelque chose qui pourrait s'ouvrir et se fermer ou d'autres moyens, différents systèmes sont possibles. La question est simplement de vérifier exactement si finalement cette fermeture joue son rôle ou si d'autres problèmes dommageables pour ce chemin et les accès des riverains pourraient survenir.

- M. Evan Lock : souhaite revenir sur la question de M. José Caiano par rapport aux cartes journalières CFF des communes. En fait, il y aura un impact parce que le prix va changer, et c'est basé sur le système des cartes journalières dégriffées. La Commune n'a plus le choix du prix, il va donc malheureusement augmenter. Selon ses souvenirs, le prix de base est de CHF 59.-. Ce dernier va peut-être augmenter car selon le système du dégriffé il y a un certain nombre de cartes journalières à ce prix-là puis, quand il n'y en a plus, le prix augmente. Il est vrai que l'on peut décider du nombre de cartes à disposition et de certains prix, mais il pense que cela dépend des CFF. Il tient quand-même à dire que la rémunération pour la Commune est de 5 %, c'est donc assez intéressant. À la distribution, le personnel des CFF ne touche pas ce pourcentage à la vente des billets. Et puis, sauf erreur, il n'y a normalement plus besoin d'être habitant de la Commune, les cartes journalières pourront être achetées dans n'importe quelle commune. Il y en aura de toute façon et s'il n'y en a plus dans une commune, il n'y en aura également plus dans une autre dans la mesure où il s'agit d'une sorte de pot commun, avec un nombre déterminé de cartes journalières pour toute la Suisse, dans lequel les communes vont puiser.
- M. Michel Girardet : déclare que la COFIN a relevé tout à l'heure qu'il était prévu, pour l'aménagement de l'ancien bâtiment WWF, une estimation de CHF 20 Mios pour ces transformations, montant qui lui paraît effectivement considérable. Le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) qui avait été fait lors de l'acquisition du bâtiment relevait qu'il y avait des aménagements intérieurs qui étaient vraiment obsolètes. Transformer coûte très cher, cela n'amène pas forcément quelque chose de fonctionnel, on doit jongler avec ce qui existe et, vu le coût, la question peut se poser de savoir si l'on n'a pas meilleur temps de raser et de reconstruire, ce qui permettrait d'avoir des locaux vraiment adaptés. Il ne peut pas dire maintenant si cela va coûter plus cher ou moins cher, il ne sait pas, mais il aimerait savoir si la Municipalité, dans ses études, va envisager cette possibilité de dire ce qui est préférable, ou si elle part uniquement sur une variante de transformation. En ce qui le concerne, si par exemple on lui dit que le fait de transformer un bâtiment vétuste coûtera CHF 20 Mios et de reconstruire à neuf coûtera par exemple CHF 25 Mios, il serait personnellement prêt à suivre ces CHF 25 Mios plutôt que les CHF 20 Mios de transformation. Cette possibilité de démolition et de reconstruction est-elle envisagée dans les études de la Municipalité ?
- Mme Jeannette Weber : répond que pour l'instant le projet n'en est qu'à son début, les études pour vraiment savoir combien cela coûterait n'ont même pas débuté. De nombreuses discussions doivent encore avoir lieu et il faut d'abord avoir une estimation. C'est uniquement à ce moment-là que la Municipalité pourra peser le pour et le contre et de la façon d'avancer dans ce dossier.
- M. Pierre Joye : déclare que Mme la Syndique Christine Girod a parlé d'une nouvelle subvention pour les vélos-cargo cumulable avec les vélos électriques. Mais qu'en est-il des simples vélos avec la propulsion du mollet ?
- Mme Christine Girod : répond qu'il s'agit d'un vaste sujet et qu'il faut un peu replacer la question dans le contexte. Les subventions qui sont allouées le sont pour le développement durable ou l'amélioration énergétique. Or quelqu'un qui fait du vélo standard n'est pas en train de modifier ses habitudes. C'est la logique qui est appliquée et c'est pour cela que la subvention a été enlevée il y a quelques temps, parce que ce n'est pas un remplacement d'un véhicule, par exemple thermique, pour prendre le vélo.
- M. Pierre Joye : demande sur quelle base Mme la Syndique Christine Girod affirme-t-elle cela ?
- Mme Christine Girod : répond que ce n'est pas elle qui l'affirme, c'est ce qui a été mis en place. M. Pierre Joye peut toujours faire une proposition à la Commission du développement durable, et elle l'entend d'ailleurs. Elle explique juste pourquoi cela a été décidé de cette manière par les gens qui ont pris ces décisions.
- Mme Angelita Galvez : aimerait signaler un problème que rencontrent les personnes qui empruntent le trottoir qui se trouve à Mauverney, en face de la pharmacie. Il y a toute une série d'arbres dont les branches sont assez basses, et les personnes qui empruntent ce trottoir

doivent se baisser, même des mamans avec des poussettes ou avec des parapluies quand il pleut. Cela a été signalé à plusieurs reprises à la Commune, elle a elle-même téléphoné à une occasion pour signaler ce problème, mais ces arbres n'appartiennent pas à la Commune. Mais il y a bien un propriétaire. Maintenant que les feuilles sont tombées, on doit un peu moins se baisser, mais là on en arrive au point que des branches sèchent et tombent par terre. Elle a des photographies d'hier. La Commune pourrait-elle faire quelque chose, par exemple contacter le propriétaire pour qu'il s'occupe de ses arbres ?

- Avant de terminer, le président déclare que comme il est de coutume, il souhaite proposer aux membres du Conseil communal qui le souhaitent de faire don du jeton de présence de ce soir à une association active dans l'aide à la population glandoise et qui a un ancrage local. En effet, avec l'inflation et l'augmentation des primes d'assurance-maladie, certaines familles glandoises ont de la peine à joindre les deux bouts. C'est pour cette raison que, en sa qualité de président et avec le groupe GDG Gens de Gland, il est proposé l'association Les Bistrots du Cœur. Le but de cette association est d'apporter un soutien aux personnes seules, malades ou isolées pour lesquelles les fêtes de fin d'année ne sont pas toujours synonyme de joie, de bonheur, de cadeaux et d'opulence. Les bénévoles distribuent année après année pas moins de 150 cornets en Ville le week-end précédent Noël et organise un repas ouvert à chacun pour lutter contre l'isolement. Ce repas a eu lieu le 9 décembre dernier.

Enfin, pour conclure, le président tient à souhaiter à toutes et à tous de joyeuses fêtes remplies de chaleur, de bonheur et de moments inoubliables en compagnie de leurs proches. Encore une fois, il remercie les Conseillers pour leur engagement et espère que l'avenir sera porteur de succès et surtout de santé, ce qui est finalement le plus important.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 8 février 2024 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 20h45.

* * * * *

Le président a l'honneur de présenter le Jodlerklub Alpenrösli-Gland. Il avait envie de proposer un groupe de musique traditionnelle dans la mesure où cette année ce sont les 175 ans de la Constitution fédérale.

Le président remercie la Municipalité pour l'organisation de cet intermède ainsi que les chanteurs pour leur prestation.

Pour le Bureau du Conseil communal :

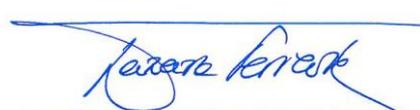
Le président :



Sébastien Bertherin



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Interpellation de M. Arnaud Durand intitulée « Avenue du Mont-Blanc, où en sommes-nous avec la proposition de l'entreprise Swissquote Bank SA lors de la campagne ? Soit la création d'une couverture de l'Avenue du Mont-Blanc ainsi que de la création d'un parc public ? ».
2. Interpellation de M. Yvan Gremion intitulée « Température et ventilation dans la nouvelle salle Gym des Perrerets ».

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland